

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2025**

Présent-e-s :

Mme Nicole ROEHRICH, Présidente
Mme Floriane SCHMIDT, Vice-présidente
Mme Aline JOLIAT SAULNIER, Secrétaire
M. Martin BARCELLINI
Mme Irina DI STEFANO
M. Paul EUGSTER
M. Xavier FRANCEY
M. Vincent FRIOT
Mme Fabienne HUTIN
M. Jean-Claude KORMANN
M. Christian MARTI
M. Félicien MAZZOLA
M. Pierre-Alain MOTTIER
Mme Julie PERADOTTO
M. Frédéric REVERCHON
M. Christian RUPP
Mme Yvette TORNARE
M. Vincent TOURNIER

Excusé-e-s :

Mme Isabelle STOFFEL

Absent-e-s :

-

Conseil administratif :

Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative

Verbalistes :

M. Mark SCHWASS/Mme Léa BOISADAM

Assiste :

Mme Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 989 - Préavis relatif au projet de plan localisé de quartier d'ensemble (PLQ d'ensemble 30'087) des Cherpines
7. P DM 990 - Crédit d'investissement de CHF 167'000.- TTC destiné à la réalisation d'une place de jeux et espace public à l'angle de la rue René-Jollien dans le quartier de Cressy
8. P DM 991 - Crédit de réalisation de CHF 240'000.- TTC pour le remplacement de la distribution de chauffage de la salle communale et de l'ancienne école
9. DM 988 - Crédit d'étude de CHF 250'000.- TTC pour la réalisation d'études mobilité pour deux nouvelles lignes de bus (90 et 25)
10. M 222 - Implication citoyenne dans la vie politique, par la promotion de la transparence de la vie politique municipale
11. M 223 - Pour un avenir durable
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers
14. Naturalisation (huis clos)

La Présidente, Mme Roehrich, ouvre officiellement la séance du 25 mars 2025 du Conseil municipal de Confignon à 20h32. Elle salue le public ainsi que le nouveau procès-verbaliste. En effet, Mme Clément est démissionnaire et la Présidente la remercie pour tout le travail effectué lors de son mandat pour la commune. La Présidente tient aussi à féliciter l'ensemble des Conseillères municipales et Conseillers municipaux fraîchement élus ou réélus, qui prêteront serment le 2 juin 2025. Les membres du Conseil municipal votants sont au nombre de 18 ce soir en début de séance. Mme Stoffel est excusée.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'administration a apporté deux demandes de modification de l'ordre du jour. Concernant le point 9, la CAM n'est pas parvenue à traiter le sujet. Une séance supplémentaire est donc prévue le 6 mai, et le point sera traité au CM du 13 mai 2025.

Concernant le point 11 de la motion 223 « Pour un avenir durable », la CDEE a décidé de la traiter à la prochaine législature, dans l'équivalent de la commission CDEE actuelle.

M. Kormann, en accord avec **M. Reverchon**, aimerait maintenir à l'ordre du jour le point 11, afin d'expliquer leur proposition.

La Présidente résume les modifications en établissant que le point 9 est supprimé, et le point 11 maintenu.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des 18 membres présents du Conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025

Mme Gabus-Thorens indique que dans son intervention en page 4, le logiciel en question est Saynet, et non C-net.

Mme Uldry Frossard souhaite faire corriger son intervention en page 5, où un point est mal placé : « Nous avons clairement mis en évidence l'incapacité de Confignon à financer de tels investissements pour les nouveaux quartiers. Contrairement aux conclusions de la Cour des comptes en 2019 ». Le point se situe bien après « 2019 » ; il doit être supprimé avant « contrairement ».

Mme Gabus-Thorens aimerait supprimer en page 16 les termes « hésiter à » dans la phrase qui commence par « Faute d'hésiter à engager un investissement de CHF 485'000.- ».

Le procès-verbal du 11 février 2025 est, sous réserve de ces modifications, adopté à l'unanimité des 18 membres présents du Conseil municipal.

3. Communications du bureau

La Présidente rapporte qu'une habitante a envoyé un courrier au sujet de la limitation de vitesse sur la route de Soral dans son tronçon de Confignon. Le sujet est entre les mains de l'OCT pour traitement, l'administration a donc relancé les services de M. Maudet. **La Présidente** a répondu en ce sens, en assurant que la Commune suivait ce dossier de près.

4. Communications des commissions

► Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola rapporte que la CAM s'est réunie le mardi 18 mars, avec à l'ordre du jour le crédit de CHF 250'000.- pour des études de mobilité de la ligne de bus 90 et 25. Ces études n'avaient pas été complètement traitées non pas par faute de temps, mais en raison de divergences et d'une volonté d'explorer davantage le dossier. De surcroît, le PDCom a fait l'objet d'une discussion autour des préavis communaux et la suite de son traitement. Quelques points d'information sur le PLQ Cherpines 2 présenté précédemment en TCR ont finalement été discutés.

► Commission constructions et équipements (CCE)

M. Kormann rapporte que la CCE s'est réunie le 11 mars 2025, dans une séance commune avec la CDEE. Plusieurs présentations ont été données sur des sujets variés, dont le projet de transformation de l'espace du cimetière et le projet d'aménagement de jardin de la maison Briefer. Un point de situation sur la motion M 212 en lien avec la plantation d'arbres sur fonds privés a également été effectué. Le point principal était cependant le traitement de la motion M 223 « Pour un avenir durable », qui a débuté par une vidéo conférence de 20 minutes menée par l'experte Mme Francine Wegmueller, et a été suivie par un débat. Comme mentionné, l'objet sera discuté au point 11 et **M. Kormann** reviendra plus en détail dessus à ce moment.

► Commission de la culture et communication (CCC)

Mme Tornare rapporte que la CCC s'est réunie 10 mars 2025, et a principalement traité de la motion M 222. Mme Gabus-Thorens a présenté un document détaillé sur la pratique faite à Confignon, ainsi qu'une comparaison de 10 communes environnantes sur les objets politiques publiés. Chaque commune a ses spécificités, mais quelques points convergent. Seules Bernex et Lancy publient tous les objets du CM, qu'ils soient approuvés ou non.

► Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

M. Reverchon rappelle que la CDEE s'est réunie conjointement avec la CCE le 11 mars. La motion 223 sera évoquée au point 11 comme annoncé par M. Kormann. La prochaine séance de la CDEE est fixée au 8 avril prochain.

► Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey indique que la CFAS ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal.

► Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)

Mme Schmidt rapporte que la CSSV s'est réunie le 18 mars. Elle a reçu Mme Grazianna Riccardi, la coordinatrice des actions sociales de proximité depuis le mois de juin 2024, qui a présenté ses activités auprès de la population et exposé les objectifs qui sous-tendent son action. Puis, elle a présenté une série d'actions entreprises depuis son arrivée, notamment au niveau sportif avec des activités qui s'adressent aussi bien à la jeunesse qu'aux seniors. Le soutien à la vie associative fait aussi partie de ses prérogatives. Par ailleurs, Mme Riccardi a fait connaître ses réflexions pour élaborer de futures actions.

La commission a également reçu Mme Caroline Grodecki, travailleuse sociale de la commune, qui a présenté, en plus des prestations de soutien qu'elle dispense auprès de la population, l'ensemble des prestations auxquelles la population peut faire appel. La commission a ainsi pu prendre connaissance des statistiques permettant de voir quels types de bénéficiaires ont recours aux services de Mme Grodecki, pour une aide administrative, personnelle ou financière. Les soutiens financiers attribués à titre de dons ou de prêts ont notamment pu être appréhendés. La collaboration avec le centre d'action sociale de Bernex a également été abordée. Mme Grodecki a aussi fourni le nombre des prestations 2024 pour les seniors, des visites sociales pour les personnes jeunes et moins jeunes en recherche d'emploi, ainsi que les consultations auprès de la permanence juridique ou de désendettement. Tous les membres de la

commission ont chaleureusement salué le travail fourni par Mmes Riccardi et Grodecki. Les deux présentations sont disponibles sur cmnet.

La commission a également validé la subvention destinée au projet de la Fédération genevoise de coopération, pour laquelle l'accord-cadre pour la période 2021-2025 a été rappelé. Ce dernier prévoit l'octroi d'un minimum de 50% de la ligne budgétaire concernant les subventions ordinaires pour l'entraide à l'étranger. Un montant de CHF 47'000.- a ainsi été accordé à la FGC.

Finalement, un dossier de naturalisation a été examiné et fera l'objet du point 13.

► Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)

Mme Gabus-Thorens indique que la Fondation se réunira la semaine prochaine.

► Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)

Mme von Gunten-Dal Busco rapporte que le Conseil de Fondation s'est réuni le 4 mars dernier. Le point a été fait sur plusieurs dossiers courants, et l'arcade située sur la place du village qui s'est libérée en début d'année a également été discutée. Plusieurs personnes se sont déjà montrées intéressées par la reprise des locaux et demandent des informations sur la location. Une annonce d'appel à projets sera prochainement publiée. Le Conseil souhaite notamment que cette arcade participe à l'animation de la place du village et qu'une solution pour le service postal soit offerte. Le projet de rénovation de l'immeuble sis au 7-9 chemin des Hutins a également fait l'objet d'une discussion. Le cahier des charges pour trouver un architecte pilote du projet devrait être validé lors de la prochaine séance.

► Fondation des Evaux (FE)

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Conseil ne s'est pas réuni depuis le dernier CM.

► Groupement intercommunal de voirie (CIV)

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le groupement ne s'est pas réuni non plus depuis le dernier CM.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Uldry Frossard, Maire

Mme Uldry Frossard rappelle qu'un questionnaire a été envoyé par l'AFC. Le CA tient à préciser qu'il n'y a pas de demande de relever le centime additionnel à 0,50 comme mentionné dans le questionnaire. Le CA a cependant tendu à un centime à 0,48 pour le grand projet des Cherpines, sur lequel Mme Uldry Frossard reviendra tout à l'heure.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Motion 209

Mme Gabus-Thorens donne la suite de la motion 209 sur l'accessibilité. Diverses actions sont entreprises par les services, à commencer par le relevé des axes majeurs sur lesquels des adaptations seraient nécessaires pour les PMR, par exemple des abaissements de trottoirs.

Sur le terrain, des actions ont été entreprises avec des personnes souffrant de différents handicaps. Enfin, un mandat a été confié à la société ID-Geo pour répertorier les cas de figure qui posent problème sur la commune, et faire des propositions de mesures pour y remédier. Au terme de cette vision croisée, les services communaux poseront une synthèse chiffrée qui devra faire l'objet d'un arbitrage, avant une mise en œuvre.

Recrutement en direct

Le 19 mars, à la salle du Manège, a eu lieu le recrutement en direct pour les jeunes qui cherchent des places d'apprentissage dans la région. L'événement est organisé par Cap Emploi, en collaboration avec les

communes d'Onex et de Lancy, ainsi que l'OCFPC. Il réunit des entreprises formatrices qui cherchent des jeunes apprentis, et permet aux jeunes de rencontrer des employeurs prêts à offrir des places, et leur présenter un dossier dans un recrutement facilité. **Mme Gabus-Thorens** décrit l'événement en le comparant à un « speed-dating ».

Enquête jeunesse

Le pôle social s'apprête à lancer une enquête jeunesse auprès des personnes de 10 à 25 ans, et de leurs parents pour les jeunes jusqu'à 20 ans. Le but est de mieux connaître les jeunes de la commune, avoir leur avis sur les services offerts, et cibler ainsi au mieux les actions pour la jeunesse. Une première enquête a été effectuée en 2009, et les contenus ont été adaptés lorsque nécessaire. Mais essentiellement, le questionnaire est resté assez similaire afin de pouvoir tirer des comparaisons. Les destinataires recevront un courrier spécialisé avec un questionnaire papier, et auront également la possibilité de le compléter en ligne. Une restitution des résultats est prévue durant le deuxième semestre 2025.

Culture – conférence

Mme Gabus-Thorens rappelle qu'une conférence intitulée « Histoire mondiale de Confignon » se tiendra dans la présente salle le 27 mars 2025 à 20h00, avec Guillaume Chenevière et Françoise Joliat. Les personnes présentes sont chaleureusement conviées à y participer.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Festival du Film Vert

Mme von Gunten-Dal Busco annonce qu'à l'occasion du Festival du Film Vert, Confignon accueillera deux projections le mardi 1er avril au Pressoir et le jeudi 3 avril à la salle polyvalente de Cressy Plus. Les séances sont gratuites mais sur inscription, et seront suivies d'un moment d'échange avec les intervenants et un petit apéritif.

Festival de la durabilité

Comme annoncé en CDEE, la Commune organise un Festival de la durabilité en partenariat avec Bernex, qui aura lieu du 17 au 23 mai prochain sur le thème de la consommation responsable, qu'il s'agisse de consommation alimentaire, de mode, de mobilité ou de déchets. Diverses activités et animations auront lieu durant le weekend et les soirs de semaine. Le festival sera inauguré par un événement festif qui aura lieu sur la place du village le samedi 17 mai, comprenant une bourse aux vélos, une friperie, divers stands, une collaboration avec le Festival Explore qui se tient aux mêmes dates, et un stand enfants/familles. Une annonce invitant à réserver les dates a déjà été publiée dans le Confi'lien. Une communication au fur et à mesure sera effectuée pour dévoiler le programme proposé.

Panneaux d'information aux écopoints du cimetière et de René-Jollien

Mme von Gunten-Dal Busco indique que les services communaux sont en train de revoir le contenu exact des panneaux d'information situés aux écopoints mentionnés, étant donné que certaines informations sont obsolètes, notamment celles en lien avec les ESREC.

6. P DM 989 - Préavis relatif au projet de plan localisé de quartier d'ensemble (PLQ d'ensemble 30'087) des Cherpines

Préambule

Mme Uldry-Fossard donne lecture d'une déclaration au nom du Conseil administratif :

Ce 25 mars 2025 est un jour historique pour Confignon.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le PLQ d'ensemble Cherpines, soit le plan localisé de quartier de l'un des plus grands quartiers du canton.

Vous avez reçu l'ensemble des documents soumis à l'enquête publique ainsi que le préavis du Conseil administratif, les observations des associations, des promoteurs et des particuliers et les réponses du Canton.

Ce projet vous a été présenté à plusieurs reprises en commission. Les différents services cantonaux, soit l'Office de l'urbanisme, l'Office cantonal des transports, l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature, l'Office cantonal de l'eau, l'Office cantonal de l'environnement ainsi que les secrétaires généraux adjoints du Département du territoire et les mandataires et experts financiers sont venus en commission pour vous présenter ce projet selon les différentes thématiques citées.

Le préavis du Conseil municipal est attendu pour la séance du Conseil municipal du 15 avril prochain. Le Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates se prononcera ce même soir.

Pour rappel, le PLQ d'ensemble Cherpines se situe sur le territoire des communes de Confignon et Plan-les-Ouates.

Ce nouveau quartier comprendra 1'000 emplois et 2'700 logements, dont 2'400 logements sur le territoire de Confignon et 300 sur la commune de Plan-les-Ouates.

Si l'indice d'utilisation du sol (IUS) se situe au minimum requis pour la zone de développement 3, soit un IUS de 1.2, l'indice de densité (ID) des pièces urbaines reste très élevé avec un ID de 2.49.

A la suite d'études et nombreux échanges avec le Canton, nous avons pu modifier les éléments importants suivants depuis 2020 :

- 1. Une baisse de la densité de 1.29 à 1.2 (IUS).*
- 2. Une baisse du nombre de logements de 3'150 logements à 2'700 logements.*
- 3. Une augmentation du périmètre de l'école primaire de 6'000 m² à 18'000 m², permettant de planifier puis réaliser un groupe scolaire complet de 24 à 30 classes et une crèche en site propre de 90 places.*
- 4. Une augmentation du périmètre pour l'école secondaire II, qui devrait accueillir 1'400 élèves.*
- 5. Une cession gratuite d'une parcelle et du bâtiment en vue de réaliser le projet de Maison de l'Aire pour sensibiliser les futurs habitants à la préservation de l'environnement.*
- 6. Un accord en vue de la réalisation avant chaque PLQ de détail d'un mandat d'études parallèles (MEP) afin de favoriser la qualité architecturale.*
- 7. Une meilleure prise en compte du plan climat cantonal et des différentes stratégies cantonales sur la biodiversité et l'arborisation pour préserver le cours d'eau de l'Aire, la nature, l'environnement, la pleine terre et un taux minimum de canopée.*

Afin que vous puissiez mieux évaluer l'importance de ce projet, nous avons rappelé dans la délibération l'ensemble des projets connexes :

- 1. L'école secondaire 2 réalisée et financée par le Canton. Les communes de Confignon et Plan-les-Ouates participent à la construction de la salle omnisport et de locaux pour les jeunes.*
- 2. Le grand centre culturel et sportif sur la pièce D. Ce projet est porté et financé par la commune de Plan-les-Ouates.*
- 3. L'EcoParc industriel des Cherpines situé sur le territoire de Confignon. 1300 emplois sont attendus.*
- 4. Le tram 15 mis en service en décembre 2023.*

Les communes de Confignon et Plan-les-Ouates ont d'ores et déjà voté des crédits d'études pour les espaces publics : La place des Cherpines, le parc des Charrotons et la Grande Prairie afin de bénéficier dans les délais des subventions fédérales et cantonales inscrites aux projets d'agglomération 2 et 5.

S'agissant de la mobilité, le Canton et les communes de Confignon et Plan-les-Ouates ont signé une convention afin de lier le développement du quartier à l'offre de transport, soit :

- La mise en service de la ligne de tram 15 avant la livraison des premiers logements du quartier du Rolliet.
- La mise en service de la ligne de bus tangentielle de Bernex aux Cherpines avant la livraison des premiers logements des 4 premières pièces urbaines des Cherpines du côté de la route de Base.
- La réalisation d'une ligne transversale de transport public entre Bardonnex, Cherpines et l'aéroport pour développer les deux dernières pièces urbaines au bord de l'Aire.

Le Conseil administratif a également insisté auprès du Canton pour élaborer un plan de mobilité innovant et ambitieux en termes de durabilité avant le lancement du ou des PLQ de détail. Une étude est en cours afin d'examiner la possibilité d'aménager des parkings mutualisés et centralisés à l'entrée du quartier. Le projet prévoit également l'aménagement de larges voies piétonnes et cyclables afin de garantir des déplacements sûrs et agréables.

S'agissant de la durabilité, les ambitions environnementales sont fortes avec :

- La valorisation des matériaux sur place afin de réduire l'impact carbone tout en préservant l'arborisation et la végétation existante.
- Un taux de pleine terre important de 40 à 45% et un taux de canopée de 30 % afin de lutter contre les îlots de chaleur et renforcer la biodiversité.
- Une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert et
- Des solutions écologiques et économiques pour un chauffage basé sur la récupération de chaleur et les énergies renouvelables.

Enfin, le Canton entre en matière sur nos multiples demandes concernant le financement des infrastructures et équipements publics.

A la suite de nombreuses séances avec le Conseiller d'Etat Monsieur Hodgers, le Conseil administratif et l'administration cantonale et communale, les experts financiers mandatés par le Canton ont reconnu un risque financier très important pour Confignon.

Les solutions de financement proposées par le Conseiller d'Etat impliquent la participation de tous les intervenants concernés durant la durée de la construction du quartier, à savoir : la Commune, le Canton, les promoteurs (GD Cherpines SA) et les fonds intercommunaux.

Axes de mobilité

Ceux-ci sont subventionnés par le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) à hauteur de 75%. Ils peuvent cependant être réalisés par les futurs promoteurs et versés gratuitement au domaine public. Le groupement des développeurs (GD Cherpines SA) a confirmé son entrée en matière sur cette approche. Cette solution diminuerait le besoin d'emprunt, le montant des investissements et les amortissements, afin de maîtriser les charges de fonctionnement de la Commune. Le FIE autorise les conventionnements qui permettent aux promoteurs de réaliser l'ensemble des voiries en contrepartie du renoncement de la perception de la taxe d'équipement. GD Cherpines pourrait prendre l'entier des coûts liés aux routes. Les SIG pourraient également verser une subvention.

S'agissant des réseaux, les travaux sont subventionnés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) à 100%. La subvention peut être versée le même mois que le paiement de la facture.

Fonds intercommunaux

L'Association des communes genevoises (ACG) a été approchée afin d'envisager la possibilité de verser les subventions de la part des différents fonds intercommunaux (FIE, FIDU et FIA) avant le commencement des travaux et non pas de manière échelonnée de 1 à 40 ans comme cela est prévu. Cette piste a été écartée. Aussi, le Canton évalue la possibilité de verser les subventions des différents fonds au moment des travaux, au moyen d'un prêt, étant donné que les liquidités des fonds sont gérées par la Trésorerie de l'Etat de Genève. Les subventions des fonds rembourseraient directement le prêt du Canton.

Groupe scolaire

L'école de 24 à 30 classes ainsi que la piscine scolaire sont, à ce jour, les postes nécessitant le plus gros investissement (77.7 millions) et étant subventionnés le plus faiblement par le Fonds intercommunal de développement urbain (16.8 millions) pour un coût net d'environ 60 millions. Une fois le chiffrage évalué de manière plus précise, le Conseiller d'Etat, M. Hodgers, s'engage à présenter un projet de loi de subvention d'investissement au Grand Conseil pour un montant de l'ordre de 60 millions. La piscine estimée à 14 millions peut être considérée comme obligatoire et pourrait être intégrée à la subvention d'investissement cantonale.

Pour être conforme à la pratique administrative lors de demande de subventions des communes, le dépôt de ce projet de loi est conditionné à un taux de centime additionnel de 48 centimes.

Crèche

La crèche dont le coût d'investissement est évalué à 13 millions pourrait bénéficier de subventions à hauteur de 2 millions.

Mécénat

M. Hodgers nous a confirmé qu'il a approché une Fondation privée pour solliciter un financement pour tout ou partie d'un ou plusieurs bâtiments socio-culturels, soit notamment la Ruche et la salle omnisport.

Autres subventions

De plus, d'autres subventions peuvent être obtenues.

Le coût de la totalité des nouveaux arbres à planter pourrait être pris en charge par le fonds lié à la stratégie d'arborisation du canton, soit 1 million de francs environ.

Le Canton a confirmé une subvention de 14 millions pour la réalisation de la Place des Cherpines dont le coût est estimé à 15 ou 16 millions de francs. Ce projet est inscrit au projet d'agglomération. Un grand nombre d'investissements pourraient d'ailleurs être financés quasiment totalement par les différents fonds intercommunaux et des subventions cantonales liées à d'autres mesures.

Et pour terminer, je vous rappelle que la planification de ce grand projet prévoit deux phases de planification avant le lancement des travaux :

- L'adoption du PLQ d'ensemble qui définit la localisation des infrastructures et espaces publics ainsi que les droits à bâtir. Le Conseil municipal doit se prononcer d'ici au 15 avril sur cette première phase.
- l'adoption d'un ou plusieurs PLQ de détail afin de préciser l'implantation, les gabarits des immeubles et les aménagements pour chaque pièce urbaine.

Aussi, le Conseil administratif vous propose de rendre un préavis assorti des conditions qui lui paraissent importantes. Vous pourrez bien évidemment les reprendre si vous les partagez, en supprimer ou ajouter de nouvelles conditions.

Il s'agit donc :

1. Pour garantir un endettement de la Commune à hauteur maximale de 200 % de ses revenus :
 - a. Obtenir un financement cantonal spécifique pour la construction du groupe scolaire conformément à l'engagement par courrier du Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, du 14 mars 2025, soit un montant net couvrant la totalité des coûts d'investissement après déduction de la subvention du fonds intercommunal de développement urbain.
 - b. Obtenir la réalisation des axes de mobilité et des réseaux par les futurs promoteurs, au minimum à hauteur de la taxe d'équipement et prévoir la remise de ces ouvrages gratuitement au domaine communal.
 - c. Obtenir un prêt de l'Etat de Genève correspondant au montant à recevoir des subventions des différents fonds intercommunaux (FIDU, FIE, FIA), avant le commencement des travaux, au moyen des fonds intégrés à la trésorerie de l'Etat de Genève.

d. Obtenir un financement des fondations privées pour la réalisation des équipements socio-culturels.

- 2. Modifier l'article 1, alinéa 5, du Règlement du PLQ, de sorte que la relocalisation des droits à bâtir reste possible lors de l'élaboration des PLQ de détail, avec l'accord de l'ensemble des partenaires (Canton, communes, propriétaires, promoteurs) si des raisons urbanistique ou architecturale le justifient ou si la protection du patrimoine ou un autre motif d'intérêt général l'impose.*

Les promoteurs ont également proposé cette même modification dans leurs observations.

- 3. Obtenir la modification de l'article 23 afin de déterminer que le bénéficiaire de la cession gratuite pour l'école primaire soit la commune de Confignon, le bénéficiaire de la cession gratuite de la pièce D soit la commune de Plan-les-Ouates et que la parcelle pour l'aménagement de la Ruche soit cédée gratuitement en copropriété aux communes de Confignon et Plan-les-Ouates. Il est proposé que le financement et l'exploitation des équipements réalisés sur ces cessions soient à la charge de la commune bénéficiaire de la cession.*

Si les Conseils administratifs des deux communes ont longuement discuté de cette solution et pourraient entrer en matière, le Conseil administratif de Plan-les-Ouates n'a pas donné suite à notre demande concernant les équipements culturels et sportifs à mettre à disposition des habitants et associations des deux communes aux mêmes conditions, sans autre contrepartie de la commune de Confignon.

Enfin, le Conseil administratif propose les autres conditions pour lesquelles le Canton a déjà lancé des études ou partage nos préoccupations, soit :

- 4. Élaborer un concept de mobilité innovant, ambitieux en termes de durabilité pour le quartier, avant le démarrage du/des PLQ de détails ultérieurs.*
- 5. Disposer de parkings centralisés et mutualisés afin de réduire le trafic TIM dans le quartier et favoriser la mobilité douce.*
- 6. Installer des systèmes séparant les différentes eaux afin de valoriser les fluides.*
- 7. Optimiser le concept de gestion des matériaux dans le but de réduire au minimum les mouvements de camions de chantier, les volumes de matériaux importés/exportés.*
- 8. Fixer un objectif minimum de 45% de surfaces de sols naturels (pleine terre) pour le PLQ d'ensemble des Cherpines et préciser les notions d'espaces libres, de pleine terre et de sols naturels.*
- 9. Préserver les arbres majeurs et un maximum d'arbres existants, que ce soit sur les futures zones du domaine public que dans les pièces urbaines objets du/des PLQ de détails ultérieurs. Respecter le taux de 30% de canopée inscrit dans la stratégie cantonale d'arborisation.*

Je vous remercie pour votre attention et reste à disposition pour répondre à vos questions.

Entrée en matière

Comme de coutume, **la Présidente** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière de ce nouveau projet de délibération et ouvre le débat en l'absence d'opposition.

Débat

M. Marti confirme les préoccupations en matière de finances. Confignon n'a pas demandé de construire une ville, il s'agit d'une volonté du Canton. En cela, l'augmentation du centime additionnel a quelque chose de surprenant. Le respect de la nature et la qualité de vie constituent également des préoccupations.

Pour ces raisons, **M. Marti** propose au nom de son groupe un renvoi en CAM, CFAS et CDEE.

M. Francey réitère ce qu'il a déjà dit par le passé, soit qu'il est toujours surpris qu'un projet bien repris et retravaillé pendant plusieurs années par le CA et l'administration n'ait pas son financement entièrement finalisé. De nombreuses promesses sont faites, nombre de subventions sont annoncées mais rien n'est encore fait, alors que le CM doit déjà se positionner et donner son préavis sur le PLQ d'ensemble. **M.**

Francey a conscience qu'il faudra se positionner sur les PLQ de détail par la suite, mais aujourd'hui, le projet global est soumis au vote alors que les financements ne sont pas prévus. Une augmentation du centime additionnel est annoncée afin d'obtenir des subventions du Canton dans des projets de loi qui n'ont pas encore été votés par le Canton. **M. Francey** se déclare donc surpris du travail effectué durant cinq ans pour en arriver à ce stade aujourd'hui. Il propose donc de renvoyer l'objet en CFAS et en CAM, éventuellement en CDEE.

M. Mazzola estime que le projet peut être considéré comme celui du siècle à l'échelle de la commune, d'autant plus que les dimensions temporelles annoncées ce soir montrent qu'il va se dérouler quasiment sur un siècle. Le groupe Voix de gauche soutient le renvoi en CFAS et CAM car un tel projet demande du temps et des études. En outre, **M. Mazzola** se déclare surpris que pendant cinq ans, le discours tenu était que le financement serait particulièrement compliqué, mais ce soir, « une sorte de lapin est sorti du chapeau ». Peut-être est-ce avantageux pour la commune, mais le fait est que cet aspect devra être étudié en commission.

Mme Uldry-Fossard souhaite répondre à MM. Francey et Mazzola en établissant que le temps est compté. Le CM doit se prononcer dans les 45 jours, une réponse est donc attendue d'ici le 15 avril, soit un délai très court de son propre aveu. Cependant, ce dossier a souvent été traité en commission, le Canton est venu à de multiples reprises, le planificateur financier élaboré avec le mandataire M. Moreno Sella a été présenté en CFAS et en toutes commissions réunies. Le débat sur le PLQ Cherpines a été intense, il ne s'agit pas d'une découverte puisque le projet fait l'objet de discussions depuis 2011. **Mme Uldry-Fossard** reconnaît que le délai est court, mais il s'agit du processus d'adoption du PLQ d'ensemble.

Quant au financement, le CA a dû se battre avec le Canton, il s'est même fâché avec le Conseil d'Etat pour obtenir enfin une écoute attentive sur les préoccupations. Suite à la séance publique du 8 octobre, la Commune a mis le poing sur la table et a exigé de trouver une solution ensemble. À partir de ce moment, le Secrétaire général adjoint du Département du territoire M. Salmon a été désigné pour rechercher des solutions. Ce dernier a consulté tous les services cantonaux, le Département des finances, l'ACG, les différents fonds et fondations, et a mandaté des experts cantonaux pour enfin trouver des solutions. Tout ce travail a pu prendre place grâce au mandat donné par la Commune à M. Sella pour élaborer son propre planificateur financier et contrer les chiffres annoncés lors de la dernière législature. **Mme Uldry Fossard** remercie l'administration communale, particulièrement Mme Khaghani et M. Morand pour leurs efforts intenses, et déclare ne pas pouvoir accepter les remarques désobligeantes formulées par rapport à tout le travail effectué par le CA et l'administration par rapport aux solutions qui ont pu être trouvées et un quartier quasiment entièrement financé par les fonds intercommunaux et les subventions cantonales. Certes, il faudra peut-être augmenter le centime à 0,48 pour obtenir des aides, mais il est bien connu qu'un projet de loi doit être accepté par le Grand Conseil, qui ne va pas accepter de verser des subventions à une commune qui baisse son taux d'imposition, pour laquelle Confignon reçoit sans cesse des remarques de la part des autres communes et du Canton. Il faudra donc faire un effort, mais il sera partagé entre la Commune, le Canton, les promoteurs et les fonds.

M. Eugster tient à remettre le débat dans son contexte, et avance que la majorité du CM ne critique ni le travail des CA, ni celui de l'administration. Il y a deux mois, **M. Eugster** était encore en souci par rapport au taux d'emprunt et il partage l'impression exprimée par M. Mazzola d'un « tour de magie ». M. Salmon a été mis sur le dossier il y a à peine un mois, et aujourd'hui, de nombreuses promesses semblent avoir été faites. Cependant, rien n'a été signé. Il reste de nombreux questionnements que le CM est en droit de poser. Cependant, **M. Eugster** tient à souligner qu'aucun reproche n'a été fait par le groupe Le Centre à l'administration ou au CA. Le groupe propose un renvoi en CAM et en CFAS, éventuellement en CDEE.

M. Francey souhaite revenir sur sa déclaration précédente en établissant qu'il ne conteste pas le travail effectué par l'administration, ni les nombreux retours en commission, ou encore le travail effectué par le mandataire chargé d'établir le planificateur financier. Il dit juste que ce soir, des informations ont été transmises selon lesquelles le Canton aurait été mis au travail seulement à partir de septembre 2024, en sachant que la Commune se plaignait depuis quatre ans. Il s'agit de la première fois que les chiffres présentés ce soir le sont, la question se pose donc de savoir pourquoi ils ne l'ont pas été auparavant si la Commune y travaille depuis quatre ans.

Mme Uldry Fossard répond que le retard est justement dû au travail de révision du planificateur financier, et réexaminer précisément chaque chiffre, chaque dépense et chaque investissement. Ce processus prend du temps. En parallèle, les coûts d'investissement et les charges de fonctionnement ont aussi été estimées. En outre, depuis 2020, le CA écrit régulièrement au Conseiller d'Etat Antonio Hodgers pour expliquer le souci de financement de la Commune. Le CA a également rencontré ledit Conseiller d'Etat, et jusqu'au mois d'octobre, ce dernier n'est pas entré en matière. Il a fallu se fâcher pour qu'il délègue M. Salmon pour rechercher des solutions de financement. Alors certes, les solutions n'arrivent qu'aujourd'hui, elles ont été présentées juste avant en toutes commissions réunies, mais elles existent et il n'est pas trop tard. Le PLQ d'ensemble est la première phase, il s'agit de valider le cadre général des droits à bâtir, des routes, des espaces publics. Il reste cependant encore un long chemin pour réaliser les premières constructions, puisque les PLQ de détail doivent être élaborés. M. Salmon s'est d'ailleurs engagé à déposer un projet de loi rapidement et à finaliser les conventions avec les promoteurs avant l'arrivée des PLQ de détail. Il reste donc du temps puisque le CM devra se prononcer sur ces derniers. D'ici-là les garanties et conventions seront signées et le projet de loi devrait être voté par le Grand Conseil.

La Présidente invite à l'apaisement dans la poursuite du débat. Le sujet est hautement émotionnel et complexe, mais il faut essayer d'avancer de manière constructive.

M. Reverchon intervient pour demander le renvoi en CDEE. Il est question de cycle naturel et d'arbres. Un prix européen a été octroyé pour la renaturation de l'Aire, et la réalité du projet est qu'il a un impact important sur l'environnement. Il est naturel que la CDEE se penche sur la durabilité de ce PLQ d'ensemble, **M. Reverchon** invite donc le CM à appuyer sa proposition de renvoi en CDEE.

Vote

En l'absence d'autres remarques ou questions, **la Présidente** soumet le renvoi de l'objet dans les commissions évoquées, à commencer par la CAM.

À l'unanimité des 18 membres présents, le CM accepte le renvoi du PLQ d'ensemble 30'087 Cherpines en CAM.

Puis, la Présidente soumet le renvoi en CFAS.

À l'unanimité des 18 membres présents, le CM accepte le renvoi du PLQ d'ensemble 30'087 Cherpines en CFAS.

Finalement, la Présidente soumet le renvoi en CDEE.

Par 9 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions, le CM accepte le renvoi du PLQ d'ensemble 30'087 Cherpines en CDEE.

7. P DM 990 - Crédit d'investissement de CHF 167'000.- TTC destiné à la réalisation d'une place de jeux et espace public à l'angle de la rue René-Jollien dans le quartier de Cressy

Préambule

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le projet privé de l'immeuble à Cressy avance bien en anticipation de l'arrivée des habitants dans environ une année. La Commune a travaillé sur un projet d'aménagement paysager à l'angle de la rue René-Jollien, avec une place de jeux, du mobilier urbain et des nouvelles plantations qui permettront d'offrir un nouvel espace public aux habitants de Cressy. L'exposé des motifs étant très complet, **Mme von Gunten-Dal Busco** ne s'étend pas dessus et reste à disposition pour les questions, tout en invitant le CM à réserver un bon accueil à cette demande de crédit d'investissement.

Entrée en matière

La Présidente remercie Mme von Gunten-Dal Busco. Constatant que personne ne s'oppose à l'entrée en matière sur ce projet de délibération, elle ouvre le débat.

Débat

M. Tournier fait remarquer que le chemin est long pour passer d'un Cressy « minéral » à un Cressy « végétal ». Peu à peu, les espaces de verdure font leur nid avec la volonté de se réapproprier l'espace public. Pour « customiser » encore plus finement le projet, le groupe Voix de gauche propose un renvoi en CCE.

M. Eugster annonce que Le Centre s'aligne également sur un renvoi en CCE.

M. Reverchon serait également d'avis de renvoyer ce point en CDEE pour traiter des enjeux relatifs à l'arborisation (prévoir de la place pour les racines, discuter des essences qui seront plantées) et en CCE pour traiter de la question des coûts de remise en état de l'espace, ce dernier étant actuellement utilisé pour un chantier.

M. Francey observe que la question des coûts concerne la CFAS plutôt que la CCE. Il serait toutefois peu enclin à renvoyer cette délibération à la CFAS.

Mme Von Gunten-Dal Busco indique que la répartition des coûts entre la Commune et le promoteur a déjà été conventionnée.

Vote

La Présidente en déduit qu'il n'est donc pas nécessaire de se prononcer sur un éventuel renvoi ou non de ce point en CFAS. Elle retient la proposition d'un renvoi en CCE et d'un renvoi en CDEE, et les met tour à tour au vote.

Le renvoi en CCE de la P DM 990 est approuvé à l'unanimité des 18 membres présents.
--

Le renvoi en CDEE de la P DM 990 est approuvé par 10 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

8. P DM 991 - Crédit de réalisation de CHF 240'000.- TTC pour le remplacement de la distribution de chauffage de la salle communale et de l'ancienne école

Préambule

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle que le changement de distribution de chauffage de la salle communale et de l'ancienne école fait suite à une fuite d'eau. Des travaux sont envisagés durant l'été, période durant laquelle il n'est pas nécessaire de chauffer la salle communale et où l'utilisation de cette dernière est moindre. Les détails techniques se trouvent dans la brochure qui a été remise au Conseil municipal.

Entrée en matière

La Présidente remercie Mme von Gunten-Dal Busco. Constatant que personne ne s'oppose à l'entrée en matière sur ce projet de délibération, elle ouvre le débat.

Débat

Mme Schmidt informe que Le Centre propose un vote sur le siège pour ce dossier qui est ouvert depuis un certain temps. Au vu de l'urgence, le groupe Le Centre considère qu'il est nécessaire d'apporter une réponse rapidement.

M. Kormann indique que la délibération présentée résulte d'une suite d'événements, de découvertes et de recherches d'options techniques qui ont été présentées en CCE ou au Conseil municipal. Cette DM n'est pas vraiment une DM de projet mais plutôt une DM de « réparation ». Le groupe Voix de gauche n'est pas surpris par les mesures proposées et les coûts des travaux de réparation et d'adaptation. Considérant la présentation d'un dossier complet et l'importance de pouvoir aller de l'avant rapidement, le groupe Voix de gauche propose également de voter cette délibération sur le siège.

M. Mottier souligne que l'échéancier permet de renvoyer ce point en commission. Il pense à ce propos que la CCE serait l'instance la plus à même de finaliser ce dossier afin que le Conseil municipal puisse sereinement se positionner dessus.

La Présidente soumet au vote la proposition d'un vote sur le siège :

Un vote sur le siège de la P DM 991 est accepté par 12 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

Vote

La Présidente passe à présent au vote de la délibération en tant que telle.



Législature 2020-2025

Délibération N° 991

Séance du Conseil municipal du **25 mars 2025**

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 240'000.- TTC POUR LE REMPLACEMENT DE LA DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE DE LA SALLE COMMUNALE ET DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Vu la fuite importante découverte sur le réseau de chauffage et les conséquences sur les consommations d'eau ;

Vu le chauffage provisoire électrique mis en place en 2024-2025 ;

Vu l'urgence de réaliser ces travaux durant l'été 2025 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. De procéder à des travaux de remplacement de la distribution de chauffage de la salle communale et de l'ancienne école.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 240'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense prévue de CHF 240'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 02.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2025.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 991 est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents du Conseil municipal.

9. M 222 - Implication citoyenne dans la vie politique, par la promotion de la transparence de la vie politique municipale

Préambule

Mme Tornare indique que la CCC a accepté la motion moyennant les deux amendements suivants :

- Publier les motions et résolutions avec exposé des motifs lorsqu'elles ont fait l'objet d'un vote définitif et d'ajouter à cette fin sur le site des rubriques spécifiques comme pour les procès-verbaux et les délibérations.
- Améliorer la présentation et la disposition du site internet afin de permettre de retrouver les documents (DM, PV, R, M) en lien avec les dates des séances du Conseil municipal.

Mme Tornare ajoute que les membres de la CCC ont voté à l'unanimité des présents la motion 222 ainsi amendée.

Tour de table

La Présidente ouvre le tour de table.

Mme Gabus-Thorens souhaite savoir si le vote porte uniquement sur les amendements, ce à quoi **Mme Tornare** explique que les amendements consistent en une nouvelle demande qui remplace le contenu de la motion initiale.

De la compréhension de **M. Marti**, la demande aurait dû être écartée intégralement afin de voter uniquement les amendements proposés.

Vote

La Présidente propose au Conseil municipal de voter les amendements en un seul bloc et en lieu et place des demandes initiales :

 Commune de Confignon	Motion	M222
--	---------------	-------------

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseillers : Martin Barcellini, Frédéric Reverchon

Date de dépôt : 2 septembre 2024

Date de traitement : 25 mars 2025

Implication citoyenne dans la vie politique, par la promotion de la transparence de la vie politique municipale

Considérant :

Que les conseils municipaux sont publics

- L'importance d'une plus grande implication des citoyens dans la vie de la commune
- Que la transparence est un élément capital d'un état démocratique
- Que la transparence est une condition *sine qua non* à la confiance entre administrés, élus et administration communale
- Rappelant que l'article 1 de la LIPAD a pour but « de favoriser la libre formation de l'opinion et la participation à la vie publique »
- Rappelant que l'article 18 de la LIPAD, au chapitre de l'information au public, a pour principes
 - ¹ Les institutions communiquent spontanément au public les informations qui sont de nature à l'intéresser, à moins qu'un intérêt prépondérant ne s'y oppose.
 - ² L'information doit être donnée de manière exacte, complète, claire et rapide.
 - ³ Les institutions informent par des moyens appropriés à leurs ressources et à l'importance des informations à diffuser. Dans toute la mesure du possible, elles utilisent les technologies modernes de diffusion de l'information.
- Rappelant que l'article 22 de la LIPAD, mentionne s'agissant des communes :
 - ¹ Les exécutifs communaux informent notamment sur les objets et les résultats de leurs délibérations.
 - ² Les objets devant être débattus en séance plénière des conseils municipaux sont portés à la connaissance du public par des moyens appropriés, de même que les dates, heures et lieux des séances. Les débats et décisions sont ensuite portés à la connaissance du public par une information appropriée.
- Soulignant la contribution dans le sens de la transparence des PV ainsi que des délibérations sur le site web de la commune

Demande à l'unanimité des 18 CM présents de :

- Publier les motions et résolutions avec exposé des motifs lorsqu'elles ont fait l'objet d'un vote définitif et d'ajouter à cette fin sur le site des rubriques spécifiques comme pour les procès-verbaux et les délibérations.
- Améliorer la présentation et la disposition du site internet afin de permettre de retrouver les documents (DM, PV, R, M) en lien avec les dates des séances du Conseil municipal.

Au vu de ces explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette motion.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La M 222 nouvellement amendée est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.

10. M 223 - Pour un avenir durable

Préambule

La Présidente rappelle que cette motion, qui devait initialement être retirée de l'ordre du jour, a été réintégrée à la demande de MM. Kormann et Reverchon. Elle leur cède la parole.

M. Kormann dresse un bref résumé de la séance conjointe de la CCE et de la CDEE ayant eu lieu le 11 mars pour traiter de cette motion. Mme Wegmueller, du bureau Eigenmann Energie, a été auditionnée dans ce cadre (ce bureau a déjà procédé à la labellisation du label SNBS-Quartier, notamment pour le quartier de l'Étang et d'autres projets principalement situés à Zurich). Les deux commissions se sont rendu compte que ce label se développe à partir de plusieurs concepts, qui sont eux-mêmes subdivisés par des points d'analyse. Or, il s'avère qu'en entrant dans ce label, la Commune devrait se soumettre à une analyse de

120 items. De surcroît, la présentation du projet a soulevé des questions plus fines qui n'ont pas pu être répondues en séance de commission faute de temps. Deux propositions sont donc soumises : d'une part, que l'examen de cette motion et ses conséquences se poursuive lors d'une séance de la CDEE ; d'autre part, que la CCE soit déchargée du mandat de l'objet confié compte tenu de la dimension générale du label qui traite de concepts ayant plutôt trait à l'aménagement et la durabilité.

M. Reverchon ajoute qu'il ne vaut pas la peine de passer au crible les bâtiments communaux actuels, raison pour laquelle cette motion ne concerne pas la CCE. **M. Kormann** précise en effet que ce travail a déjà été réalisé par Signa-Terre.

Conclusion

La Présidente conclut que le Conseil municipal prend note des deux propositions mais qu'il n'est pas nécessaire de voter sur ce point.

M. Reverchon aimerait que le renvoi en CDEE soit précisé dans le tableau récapitulatif du suivi des motions et résolutions, ce que **la Présidente** confirme.

11. Questions

Question écrite de Mme Joliat et de M. Mazzola déposée lors du dernier CM

La Présidente précise que la réponse a été publiée sur CMNet.

Mme Uldry-Fossard affiche la réponse 224 à l'écran en rappelant que la question était la suivante : « Combien a été dépensé depuis 2020 en crédits d'étude et d'engagement pour le futur quartier des Cherpines, et plus largement les futurs quartiers de la commune ? ». Mme Uldry-Fossard indique que l'administration a repris l'ensemble des délibérations qui ont été votées jusqu'à présent par le Conseil municipal sous forme de tableau, avec une colonne sur le montant voté et une colonne sur le dépensé au 31 décembre 2024. Le total voté s'élève à CHF 5'946'000.-, sachant qu'il faut tenir compte d'une délibération de CHF 4'150'000.- pour le personnel engagé en contrat de durée déterminée pour les grands projets. Dès lors, le montant réellement dépensé au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 820'884.-. S'agissant du Vuillonex, le montant voté s'élève à CHF 160'000.- et le dépensé à CHF 96'216.- sachant que la majeure partie du montant a été dépensée avant 2020. Ces montants ne tiennent pas compte des charges salariales des collaborateurs comptabilisées en charges de fonctionnement (par exemple M. Morand et Mme Khaghani qui travaillent régulièrement sur des grands projets).

Question écrite de M. Mazzola sur la traversée de la route de Chancy à la hauteur du parc des Molliers

La Présidente indique que M. Mazzola s'enquérât des démarches entreprises vis-à-vis des autorités cantonales responsables du passage susmentionné, en raison du statut de route cantonale de la traversée.

M. Mazzola relève des difficultés sur le passage entre le chemin des Molliers et le futur parc du Vuillonex où se croisent un tram et un bus (qui revient ensuite en site propre) avec un feu très long la journée.

Mme Uldry-Fossard souligne que la Police municipale, l'Office cantonal des transports et les services communaux se sont rendus sur place pour examiner la situation, en raison notamment d'incivilités de la part de cyclistes qui empruntent les trottoirs et de problèmes de visibilité vers le passage sous voie. Des mesures provisoires ont été prises. La question du passage piéton pour se rendre à l'arrêt du tram est une préoccupation qui est partagée. **Mme Uldry-Fossard** laissera les services cantonaux répondre à la question de manière plus précise et fera un retour au prochain Conseil municipal.

La Présidente précise que la question sera détaillée dans le procès-verbal pour des questions de compréhension.

Question écrite de M. Kormann relative à la sécurité routière

M. Kormann évoque le débouché commun des immeubles 1-3-5-7-11-13 Edouard-Vallet à Cressy en face du début du chemin Joseph-Berthet. Le débouché sur la gauche est accidentogène car les places de parking cachent la visibilité des usagers. Cela avait d'ailleurs été relevé par plusieurs habitants et un ancien membre du Conseil municipal. Par ailleurs, un accident s'est produit au novembre. Les coopérateurs de l'immeuble se sont réunis en AG et ont décidé de soumettre ce point aux autorités. **M. Kormann** aimerait donc savoir s'il serait possible de prendre des mesures afin de sécuriser cette sortie dangereuse et ces abords (par exemple en posant un miroir).

Ayant reçu la question de M. Kormann en amont de la séance, **Mme von Gunten-Dal Busco** a pu se renseigner auprès de l'administration communale. Cette dernière n'a pas souvenir d'avoir reçu cette doléance lors de la présente législature. En sus, la pose de miroir relevait au préalable de l'Office cantonal des transports. La Commune est à présent compétente. **Mme von Gunten-Dal Busco** remercie M. Kormann pour sa question, qui est dorénavant traitée par l'administration.

Mme Uldry-Fossard remémore que l'Association Transports et Environnement a examiné avec la Police municipale et les services communaux l'ensemble du territoire communal, notamment les cheminements scolaires. Un certain nombre de propositions ont été émises pour la rue Edouard-Vallet. La Commune a reçu le rapport définitif de l'Association Transports et Environnement. Une communication aux parents et aux écoles est prévue en réponse à un sondage qui a été réalisé. Les services techniques sont en train d'examiner chaque proposition pour les prioriser et revenir au Conseil municipal avec des propositions.

La Présidente demande à M. Kormann si ce dernier souhaite une réponse écrite, sachant qu'il n'est pas obligatoire d'assortir une réponse écrite à une question écrite. **M. Kormann** répond par la négative, les réponses apportées lors de la séance étant suffisantes à ses yeux.

Question orale de M. Mazzola sur le parking en-dessous de l'école de Confignon

M. Mazzola rapporte que le parking serait apparemment accessible moyennant un abonnement. **Mme Gabus-Thorens** le confirme. Les enseignants peuvent avoir accès à des places de parc payantes dans l'espace entre l'école de Confignon et la zone sportive. Il en va de même pour l'école de Cressy.

M. Mazzola demande qui gère ces abonnements. **Mme Uldry-Fossard** précise que les places, qui étaient auparavant gratuites, sont à présent louées à CHF 80.- par mois pour le personnel enseignant, de la crèche et de l'administration communale. Cette dernière s'occupe de la gestion de ces places. Il convient de noter que la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée dispose de la volonté de supprimer toutes les places de parc pour les fonctionnaires cantonaux et communaux. À ce jour, la commune n'a pas encore de projet pour supprimer ces places de parc. L'idée est d'avancer sur le réaménagement de la zone sportive en l'agrandissant sur le parking. Une fois qu'un projet sera bien établi, les baux des places de parc seront résiliés.

Question orale de M. Marti sur le local ex-Relieuse

M. Marti s'enquiert de la raison pour laquelle le bail du local octroyé à la Relieuse a été résilié. **Mme von Gunten-Dal Busco** explique que le bail a été résilié afin de trouver une affectation qui dynamise la place de Confignon et pour trouver une solution pérenne pour la Poste (il ne s'agit toutefois pas d'un agrandissement pour cette dernière). Un appel à projet sera lancé prochainement.

12. Propositions individuelles et divers

Félicitations

M. Eugster félicite les services extérieurs pour l'aménagement de la petite placette aux chemins de la Boule et de la Farette.

46^{ème} course à travers le coteau

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle que Confignon a bien défendu les couleurs de la Commune lors de la présente législature. L'objectif est de battre Bernex. Pour la 46^{ème} édition, **Mme von Gunten-Dal Busco** se charge des inscriptions, qui sont pour rappel offertes par la Commune. Les personnes intéressées sont invitées à lui transmettre par e-mail leur engagement et leur date de naissance jusqu'au 4 avril. **La Présidente** rappelle qu'il est également possible de venir soutenir les coureurs.

La Présidente prie ensuite le public de quitter la séance et ouvre le huis clos.

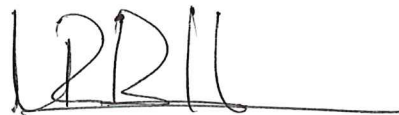
13. Naturalisation (huis clos)

Mme Schmidt présente le dossier N° 2024/0841, préavisé favorablement par la CSSV à l'unanimité.

La présidente propose de voter l'approbation de la naturalisation présentée.

La naturalisation N° 2024/0841 est approuvée à l'unanimité des 18 membres présents.

La Présidente lève la séance à 22h17 heures.



Nicole ROEHRICH
Présidente



Aline JOLIAT SAULNIER
Secrétaire

Annexe : Réponse QE 224

 Commune de Confignon	Réponse question écrite	QE224
--	--------------------------------	--------------

Question déposée par :

Voix de Gauche

Prénom et Nom du déposant :

Félicien Mazzola et Aline Joliat

Date de dépôt :

11 février 2025

Destinataire :

Conseil Administratif

Date de traitement :

20 mars 2025

Titre de la question

Combien a été dépensé depuis 2020 en crédit d'études et engagements pour le futur quartier des Cherpines et plus largement les futurs quartiers de la commune

No délibération	Date	Objet	Montant voté	Montant dépensé au 31.12.2024
DM906	15.06.21	Crédit d'investissement pour le financement d'étude pour le PLQ du nouveau quartier des Cherpines	200'000.00	199'204.21
DM914	09.11.21	Crédit d'investissement destiné à la création de postes à durée déterminée nécessaires à la réalisation des quartiers des Cherpines et Vuillonnex	4'150'000.00	441'829.98
DM924	08.03.22	Extension ligne tramway 15	260'000.00	144'404.69
DM935	20.09.22	Crédit d'investissement pour l'extension de la ligne de tramway 15 - mesures conservatoires positionnement arrêt et mesures acoustiques	151'000.00	-
DM945	04.04.23	Crédit d'investissement destiné à étude de faisabilité architecturale de la future infrastructure "La Ruche"	30'000.00	14'993.70
DM964	23.04.24	Crédit d'investissement destiné à une étude permettant de mener à la réalisation d'équipement communaux sociaux et sportifs dans le bâtiment secondaire II	420'000.00	-
DM965	23.04.24	Crédit d'investissement pour le financement d'études pour le PLQ du nouveau quartier des Cherpines	250'000.00	83'624.80
DM983	11.02.25	Crédit d'étude pour la réalisation d'un mandat d'étude parallèle portant sur les espaces publics des Cherpines	485'000.00	-
			5'946'000.00	884'057.38
DM830	29.01.19	Assistant maître d'ouvrage pour le suivi du PLQ Vuillonnex et mise en œuvre Maison des Vies	160'000.00	96'216.10

Ces montants ne prennent pas en compte les charges salariales des collaborateurs qui n’ont pas été engagés uniquement pour les grands projets mais qui travaillent tout de même régulièrement sur les grands projets Cherpines et Vuillonnex.